



Bernard CHEMIN
Président-Adjoint
Ligue Grand-Est de Billard

Lundi 10 août 2020,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur,
Messieurs les Présidents des Comités Départementaux,
Mesdames et Messieurs le Présidents de club,

La note du 30 juin dernier vous rappelait que les gestes barrières étaient maintenus dans la pratique de notre sport et précisait en outre que le port du masque était vivement conseillé à l'intérieur de nos locaux.

Vous avez pour la plupart montré de réelles et appréciées attitudes de respect mutuel qui nous laissait présager une rapide éradication du virus...

Ce fut sans compter que les aléas de la vie courante et en particulier des conduites singulières de nos concitoyens n'ont pas été optimales et la propagation s'est réinstallée...

Notre fédération vous a transmis il y a quelque temps une circulaire rappelant les consignes d'usage qui convenaient à notre activité. L'on pouvait lire que « pendant la pratique sportive le port du masque n'était pas obligatoire ».

Nous avons tous compris que ce texte s'apparentait à la pratique des sports en salle utilisant des agrès ou appareils individuels et la confusion avec le billard fut bien évidemment mise à profit par certains « opposants » et ainsi déclarer que le masque n'était plus obligatoire dans nos salles ! Compte tenu de la reprise de la circulation du virus dans notre Ligue (zone rouge), nous pensons que d'agir face à ce fléau est non seulement une nécessité mais aussi un devoir civique et de respect de nos amis sportifs.

Je n'ose vous rappeler que les présidents de club répondront aussi de leur responsabilité. Nous sommes persuadés qu'un effort nous amènera vers des solutions plus faciles à mettre en œuvre, dans l'attente de « la solution finale ».

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Bernard Chemin (chargé du dossier Covid) et les membres du Bureau LGEB

LE PORT DU MASQUE EST RECOMMANDE EN PUBLIC ET INDISPENSABLE A L'INTERIEUR DES LOCAUX CLOS.

Merci d'afficher